

**BAIL DE LOCATION DU DROIT DE CHASSE ET DELEGATION DU
DROIT DE DESTRUCTION DANS LA FORET COMMUNALE DE**

.....
LOT

Entre

La Commune de, représentée par Monsieur, Maire de la Commune agissant pour le compte de celle-ci en vertu d'une délibération du Conseil Municipal en date duvisée le.....

d'une part,

Choisir la formule (A) ou (B)

(A) La société de chasse dereprésentée par Monsieur....., Président de la Société de chasse dont le siège social est à agissant au nom et pour le compte de ladite société, lequel a déclaré préalablement que cette société est régulièrement constituée et qu'elle est se trouve en règle au regard de la loi du 1^{er} Juillet 1901.

(B) Monsieurdemeurant à

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Article 1

Le droit de chasse dans le lot défini ci-après à l'article 3 est loué à

Choisir la formule (A) ou (B)

(A) La société de chasse de pour la période duau 31 Mars.....

(B) Monsieur pour la période duau 31 Mars.....

Il bénéficie en outre de la délégation du droit de destruction qui lui est concédé par la commune.

Article 2

La location est consentie aux conditions du Cahier des Clauses Générales de location de la chasse approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune deen date du et aux conditions particulières

ci-après.

Article 3 Consistance du lot n :

Territoire communal :

Limites : Nord :
Est :
Sud :
Ouest :

Numéros de parcelles :

Superficie :

Article 4

Le prix annuel de la location (loyer principal annuel) est fixé à la somme de (en chiffres et en lettres) payable selon les modalités fixées à l'article 10 du Cahier des Clauses Générales à la caisse du receveur municipal.

Article 5 Les charges visées à l'article 12 du cahier des clauses générales sont les suivantes :

.....
....

Elles sont évaluées à Euros (en lettres et chiffres) montant indexé sur le loyer

Article 6 Le correspondant local du locataire est

Article 7 Le nombre total de fusils autorisés est fixé à

Article 8 Le nombre de jours de chasse en battue est fixé à par semaine au choix du locataire à l'exception des
La chasse silencieuse pourra être pratiquée tous les jours à l'exception des

Article 9 Toute considération sur l'aménagement forestier et l'équilibre sylvo-cynégétique
Exemple : reboisements prévus, pression de la faune, dégâts constatés

Article 10 Tableau des prélèvements réalisés, du pourcentage de réalisation par rapport au plan de chasse.

Article 11 Conformément à l'article 17-1 du cahier des clauses générales, le locataire est mandaté par la commune de pour déposer la demande de plan de chasse.

Article 12 Les modes de chasse autorisés sont :
- la chasse à courre, à cor et à cri
- la chasse sous terre ou vénerie sous terre
- la chasse au vol
- la chasse à tir dont la chasse à l'arc

Fait à _____, le

Le Maire

Le locataire

La caution